



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 133 - DECEMBRE 2011**

# SOMMAIRE

## **Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

### **Direction**

Décision - Délégation de signature interne de M.Roch Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ..... 1

## **Préfecture des Pyrénées- Orientales**

### **Mission de Pilotage Interministériel**

Arrêté N °2011340-0007 - Délégation de signature à M.Philippe MERLE, DIRECCTE ..... 7



DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRETE  
PREFECTORAL DE DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer**

**VU**

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

L'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 donnant délégation de signature à M.Georges Roch, directeur départemental des Territoires et de la Mer,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Délégation est donnée à M.Jacques Chapon, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, et M.Stéphane Peron, administrateur principal des affaires maritimes pour signer les actes relatifs à l'ensemble des affaires visées à l'article 1 de l'arrêté visé ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions désignées ci-dessous aux chefs de service suivants, ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer leur intérim :

M. Frédéric Ortiz,  
ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat  
chargé du service environnement forêt et sécurité routière:  
I-A-1-b, II-A-4, II-B-1 à II-B-11, IV-I-1, X-A à X-B, X-C-3, X-C-4, X-C-6, X-C-7,  
X-C-8, X-C-9, X-C-11, X-C-14, X-C-15, X-C-18, X-C-20, X-C-22, X-C-23 (à  
l'exception du plan de chasse départemental)X-F, X-G, X-H, X-I, X-J, XII

Mme Evelyne OGER ,  
Attachée Administratif Principal  
chargé du service territorial montagne  
M.Alain Luttringer attaché administratif  
Adjoint au chef de service territorial montagne  
I-A-1-b, II-A-4, IV-A à IV-H, sauf les actes ADS liés à la production d'énergie, les permis de construire pour des équipements publics structurants, les refus de permis de construire de logements sociaux, les refus de permis pour les équipements publics non structurants, les permis autres, signalés par le Préfet, le DDTM ou des chefs de service. IV-J,V-B.

M.Jean Pierre Dhorme, ingénieur divisionnaire des Travaux Public de l'Etat,  
Chargé de la mission études et observations des territoires  
I-A-1-b, II-A- 4

M.Bernard Dhome, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat,  
Chargé du du service territorial sud

M.Alain Tailleux, technicien supérieur principal de l'Equipement,

Adjoint au service Territorial Sud

I-A-1-b, II-A-4, IV-A à IV-H sauf les actes ADS liés à la production d'énergie, les permis de construire pour des équipements publics structurants, les refus de permis de construire de logements sociaux, les refus de permis pour les équipements publics non structurants, les permis autres, signalés par le Préfet, le DDTM ou des chefs de service,

IV-J

M.Gérard Bellot,

Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,

Chargé du service Bâtiment durable

I-A-1-b, II-A-4, XII.

Mme Sandrine Torredemer

Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat

Chargée du service urbanisme habitat

I-A-1-b, I-B-1 à I-B-2, II-A-4, III-A-2 ( pour des opérations inférieure à 50 logements ), III-B-1 à III-B-2 , III-B-3 (pour des opérations inférieures à 50 logements) , IV-A à IV-H, sauf les actes ADS liés à la production d'énergie, les permis de construire pour des équipements publics structurants, les refus de permis de construire de logements sociaux, les refus de permis pour les équipements publics non structurants, les permis autres, signalés par le Préfet, le DDTM ou des chefs de service IV-I-1, IV-J, VI-A à VI-C

M. Denis Gourdon

Ingénieur du des ponts, des eaux et forêts

Chargé du service économie agricole

I-A-1-b, II-A-4, VIII-A-1 à VIII-C-3 sauf pour les aides d'un montant supérieur à 15 000 euros, les refus d'aides et les contrôles entraînant des pénalités supérieures ou égales à 5% et les décisions d'octroi des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, XI, XII.

M.Pascal Jobert,

Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement

Chargé du service Eau et Risques

I-A-1-b, II-A-1, II-A-4, II-A-7 , IV-I, V-A-,VII-A et VII-B,IX, X-D, XI, XII,XV

Mme Christine Marsille

Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement

Chef de service adjoint du service Eau et Risques

I-A-1-b, II-A-1, II-A-4, II-A-7 , IV-I, V-A-,VII-A et VII-B,IX, X-D,XI, XII,XV

Mme Véronique Houpert  
Attachée administratif principal  
Chargée du secrétariat général  
I-A-1 à I-A-4, I-B-1 et I-B-2, II-A-4,

**ARTICLE 3** : Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions désignées ci-dessous aux fonctionnaires suivants :

M. Claude Marcerou,  
Technicien supérieur en Chef de l'Équipement,  
I-A-1-b, II-A-1, II-A-4, II-A-7, V-A, VII-A et VII-B

M. Serge Cazard  
Technicien supérieur principal de l'Équipement,  
V-A

Mme Guylaine Jouflaux,  
Secrétaire administratif de classe normale,  
V-A-1 et V-A-2.

M. Antoine Rubira,  
attaché administratif,  
I-A-1-b, III-A-2 ( pour des opérations dont le nombre est inférieur à 20 logts) , III-A-3, III B-1, III-B 2, III-B-3 (pour des opérations dont le nombre est inférieur à 20 logements)

Mme Michèle Pech,  
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle  
III-B-1 et III-B-2

M. Alain Grieu  
Technicien supérieur en Chef de l'Équipement  
III-B-1 et III-B-2

Mme Ana Payan  
Secrétaire Administratif  
III-B-1 et III-B-2

M. Laurent Valdinoci  
Secrétaire administratif  
III-B-1 et III-B-2

Mme Sophie Greliche  
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle  
I-A-1-b

Mme Caroline Abelanet  
Attaché administratif  
I-A-1-b, IV-J

M. Grégory Rebeyrotte  
Attaché administratif  
I-A-1-b, IV-I-1,VI

M. Jean-Michel Gitard,  
attaché administratif,  
I-A-1-b, IV-I-1, VI.

Mme Nathalie Maller  
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle  
IV-I-1.

Mme Brigitte Lagarde  
Adjoint administratif principal de première classe  
IV-I-1.

M.Jean-Luc Gibergues  
Délégué des permis de conduire et de la sécurité routière  
I-A-1-b , II-B

Mme Barris Guylène, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Carbonne Maryse, attachée administratif, Mme Sauzier Odile, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, M. Bruno Flamand, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, M. Thierry Levasseur , ingénieur agriculture environnement, M. Philippe Neubauer, professeur de lycée professionnel agricole de classe normale, Mme Hélène Pillard, ingénieur agriculture environnement, M. Michel Casteran, attaché administratif, M. Jean-Michel Hermosilla, technicien supérieur en chef, Mme Annie Boix, Attachée administratif M. Rémi Bourdon, ingénieur agriculture environnement, M. Bruno Chevalier, ingénieur agriculture environnement, M. Philippe Orignac, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat , Mme Lolita Arrighi, ingénieur agriculture environnement, M. Cyril Michel, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, M. Bernard Kibkalo, contractuel CETE, M. Daniel Bourgouin, ingénieur agriculture environnement, , Mme Isabelle Planas, technicien supérieur en chef, M. Jean Gasquez , technicien supérieur en chef , M. Roland Bigorre, Technicien supérieur en Chef, M. Raymond Carbones, technicien supérieur principal de l'Équipement, M. Yves Henon, ingénieur agriculture environnement, M. Jérôme Legay, technicien supérieur en chef, M. Jean-Pierre March, technicien supérieur en chef, M. Daniel Fabre, technicien supérieur en chef  
I-A-1-b

**ARTICLE 4 :** Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de la délégation à la Mer et au littoral du département des Pyrénées-Orientales, les décisions ci-dessous aux fonctionnaires suivants :

M. Frédéric Berliat,  
Inspecteur principal des affaires maritimes  
I-A-1-b , XIII-A à XIII-M

M.Guy Vinot,  
Contrôleur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat  
I-A-1-b

**ARTICLE 5** : La décision du 21 novembre 2011 est abrogée

**ARTICLE 6** : La présente décision sera transmise à la Préfecture des Pyrénées-Orientales pour publication au recueil des actes administratifs.

Perpignan, le 21 NOV. 2011

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer



Georges ROCH





**PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

**PREFECTURE**  
**Mission des Politiques**  
**interministérielles**  
**Pilotage interministériel**  
Réf. : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60

**ARRETE PREFECTORAL N°**

**portant délégation de signature à M. Philippe MERLE,**  
**directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,**  
**du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,**

VU le code de commerce ;

VU le code de la consommation ;

VU le code rural ;

VU le code de santé publique ;

VU le code du tourisme ;

VU le code du travail ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M.René BIDAL Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté ministériel du 23 novembre 2011 nommant M.Philippe MERLE, ingénieur général des mines, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe MERLE, directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer au nom du préfet des Pyrénées-Orientales, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant **des domaines suivants du champ de la législation et réglementation du travail** :

- **Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental**
- **Procédure de conciliation** : intervention du préfet en vue de la recherche d'une conciliation après information par la partie la plus diligente, engagement d'une conciliation, nomination de membres de la commission départementale de conciliation ;
- **Entreprises solidaires** : agrément des entreprises solidaires ;
- **Mise en place d'un Comité interentreprises de santé et de sécurité au travail dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques** : décision de mise en place, invitation des membres ;
- **Opposition à l'engagement d'apprentis** : mise en œuvre, décision de fin de l'opposition ;
- **Emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode** autorisation individuelle pour l'engagement des enfants de moins de seize ans ;
- **Main d'oeuvre étrangère** : délivrance et renouvellement des titres de travail, autorisations de travail, visa de convention de stage d'un étranger ;
- **Médailles du travail** : attribution.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à M. Philippe MERLE, directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon à l'effet de signer au nom du préfet des Pyrénées-Orientales, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant **des domaines suivants des champs de l'emploi et de la formation professionnelle** :

- **Suivi du contrôle de la recherche d'emploi** : décisions de sanctions, suppression, réduction du revenu de remplacement ;
- **Organismes de placement** : opérations de placement des collectivités territoriales, déclaration préalable et contrôle des organismes privés de placement ;
- **Insertion par l'activité économique** : conclusions et résiliations de conventions et contrôle d'entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion, conclusions et résiliations de conventions avec des associations intermédiaires, conclusions et résiliations avec les chantiers et ateliers d'insertion, gestion et attributions de concours du fonds départemental d'insertion ;
- **Insertion des travailleurs handicapés** : attributions de primes de reclassement et d'installation pour les travailleurs handicapés, notification de pénalités pour l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ;

- **Soutien à l'activité** : attribution de subvention d'installation pour l'exercice d'une activité indépendante, pour l'adaptation du lieu de travail, pour le renforcement de l'encadrement ;
- **Accompagnement des mutations économiques et de développement de l'emploi** : conclusion de conventions d'aide à l'élaboration de plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, attribution d'aides aux actions de reclassement et de reconversion industrielle ;
- **Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)** : conclusion des conventions relatives à l'attribution de subventions ;
- **Fonds national pour l'emploi** : allocation spécifique de chômage partiel, convention d'activité partielle de longue durée, convention de congé de conversion, convention de cellule de reclassement, convention d'allocation temporaire dégressive, convention d'adaptation et de formation professionnelle ;
- **Groupements d'employeurs** : conclusion de conventions
- **Services à la personne** : agrément

**ARTICLE 3** : Délégation est donnée à M.Philippe MERLE, directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait d'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification.

**ARTICLE 4** : En application de l'article 44, alinéa III, du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, M.Philippe MERLE, directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon, peut déléguer la signature des actes mentionnés par le présent arrêté aux agents placés sous son autorité, et, en particulier, au chef de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, par décision qui sera transmise à la préfecture pour parution au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

PERPIGNAN, le 6 décembre 2011

LE PRÉFET  
  
 René BIDAL